



Guide du départ
outre-mer et à l'étranger
à l'usage du militaire et de sa famille

Les actions de prévention

Dès votre retour, informez la [CNMSS](#) de votre nouvelle adresse en France afin de bénéficier des actions de prévention nationales selon votre âge et votre éligibilité.

Vous pouvez déclarer votre nouvelle adresse directement en ligne sur ameli.fr. [↗](#)

Prévention bucco-dentaire

Pour les enfants et jeunes adultes âgés de 3 à 24 ans

Consultez la notice "[Mes dents, c'est tout le temps](#)".

Pour les femmes enceintes

Voir [le guide Maternité de la CNMSS](#)

Dépistage des cancers

Voir la rubrique "[Prévention santé](#)" sur le site [cnmss.fr](#)

Sevrage tabagique

[Arrêt du tabac, quelle prise en charge ?](#)

Vaccination antigrippale

Un bon de prise en charge est adressé aux personnes éligibles à la vaccination.
Vous n'avez pas reçu de bon ?

Plus d'informations dans la rubrique [Vaccination](#) sur le site [cnmss.fr](#)

Pensez à prendre rendez-vous

pour certaines consultations utiles : en gynécologie, en dermatologie (dépistage mélanome), chez un ophtalmologue...

VOIR AUSSI

- La rubrique "[Prévention santé](#)"

